



PROJET DE Motion « Grands projets d'infrastructure de l'État »

La Chambre des Députés

Vu d'une part

La nécessité de garantir une transparence optimale lors de l'élaboration des grands projets d'infrastructure ;

Vu la volonté du Gouvernement d'assurer la définition, la conception et la mise en œuvre d'une politique intégrée en matière d'aménagement du territoire, de réseaux de transports et de bâtiments publics ;

Vu d'autre part

L'avis de la Cour des Comptes sur l'adaptation du budget voté des grands projets d'infrastructure du 22 mars 2001 ;

La motion de la Chambre des Députés du 29 janvier 2002 prise suite à la présentation de l'avis précité ;

Les propositions des groupes parlementaires au sujet d'une amélioration des procédures permettant d'éviter les dépassements des coûts des grands projets d'infrastructure dans le futur, transmises en date du 12 avril 2005 par Monsieur le Président de la Chambre des Députés à Monsieur le Premier Ministre ;

Vu la nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation des grands projets d'infrastructure adoptée en date du 3 avril 2006 par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes sur proposition de Monsieur le Ministre des Travaux publics et dont les points principaux ont été repris dans une motion « grands projets d'infrastructure Travaux publics » du 23 octobre 2008 ;

Considérant que ladite procédure répond aux préoccupations exprimées dans la motion précitée du 29 janvier 2002 ;

Vu la motion du 13 mai 2009 de la Chambre des Députés invitant le Gouvernement à veiller à ce que ces procédures soient appliquées, *mutatis mutandis*, par tous les départements ministériels lors de la mise en œuvre de projets d'infrastructure susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros ;

Vu la liste des projets d'infrastructure susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros, à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés en vue de l'autorisation pour l'imputation des dépenses pour frais d'études et d'élaboration d'un avant-projet détaillé (APD), présentée lors des réunions du 24 septembre et du 1^{er} octobre 2020 de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics ;

Considérant que, suite aux informations détaillées fournies par les responsables du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics et de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois, la Commission de la Mobilité et des Travaux publics a avisé favorablement chaque projet de la liste présentée ;

Marque son accord à l'élaboration des études nécessaires à la réalisation des projets en cause à partir de l'exercice budgétaire 2021 afin de garantir les objectifs suivants :

a. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds d'investissements publics administratifs

- Bâtiment administratif à Luxembourg - Bonnevoie
- Administration des ponts et chaussées à Grevenmacher, dépôt Potaschbiert
- Bâtiment Tour A au Kirchberg – aménagement pour les besoins du Ministère de la Fonction publique
- Service de la protection du gouvernement au Verlorenkost – rénovation et assainissement énergétique de l'ancien garage de la Gendarmerie
- Cité policière Grand-Duc Henri au Findel, 2^e phase
- Ancienne Bibliothèque nationale, rue Notre Dame – réaménagement notamment pour les besoins de l'Administration judiciaire
- Installation de panneaux photovoltaïques et travaux d'infrastructures Smart-Grid au Herrenberg

b. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds d'investissements publics scolaires

- Ecole fondamentale internationale EIDE à Mondercange – transformation de l'ancien bâtiment de l'EDIFF
- Bâtiment préfabriqué pour le Nordstad-Lycée à Erpeldange

c. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

- Nouveau Foyer ONA au Kirchberg

d. En ce qui concerne le champ d'intervention de la Loi de garantie (préfinancement)

- Bâtiment administratif pour l'ESM et pour des services de l'État au Kirchberg

e. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds des Routes

- Réaménagement de la Rocade de Bonnevoie au droit de la Gare Centrale
- Pont Hammerel à Bettembourg
- Réaménagements dans le cadre du développement / Pôle d'échange de la Place de l'Etoile
- Infrastructures de transports dans le cadre du tram rapide entre Luxembourg et agglomération Sud

- Pôle d'échange Ouest et restructuration des échangeurs de Helfent/Strassen sur l'A6
- Nouveau Pôle d'échange Bouillon et raccordement à l'A4/B4
- Pôle d'échange A4 en interaction avec le tram rapide et le réaménagement A4/A13

f. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds du rail

- Nouveaux atelier et magasin au Centre logistique de l'infrastructure ferroviaire à Bettembourg
- Gare d'Ettelbruck. Aménagement d'un faisceau de garage et d'une base de travaux

Chantal GARY



Jeff Enjelen



David Wagner



KAES ALY



Claude LANBERTY




C. Hemmer